

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 8.16.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Convention d'occupation de structures, bureaux et locaux municipaux
Permanences sociales

La Mission Locale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention remise à jour qui encadre les modalités de déroulement de la permanence de la Mission Locale

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Thomas PIETTE

Le Maire,